

## **NOTE IMPORTANTE**

AUX CANDIDATS DU BACCALAUREAT GENERAL

### **I - RESULTATS**

**Les jurys sont souverains et aucun recours n'est recevable contre les décisions qu'ils ont prises conformément aux textes réglementaires.**

Les résultats du 1<sup>er</sup> groupe pourront être consultés sur Internet le **vendredi 6 juillet 2018** à partir de 10H00 à l'adresse suivante :

<https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/les-examens/baccalaureats-general-technologique-et-professionnel/>

Le service de publication des notes est accessible avec le numéro de candidat figurant sur la convocation aux épreuves. **Il convient donc de conserver cette convocation, aucun renseignement ne sera donné par téléphone.**

Les listes de résultats seront affichées le **6 juillet** à partir de 10 heures dans les centres suivants : lycées V. HUGO – CAEN, ALLENDE - HEROUVILLE, FRESNEL - CAEN, MALHERBE CAEN, LE VERRIER - ST LO, LITRE - AVRANCHES, MILLET - OCTEVILLE, ALAIN - ALENCON, MEZERAY - ARGENTAN.

### **II - DELIVRANCE DU RELEVÉ DES NOTES OBTENUES A L'EXAMEN**

**ATTENTION :**

**Il sera remis à chaque candidat un relevé des notes obtenues à l'examen.**

**Il est impératif de le conserver soigneusement et d'en faire des photocopies.**

**Pour les ADMIS, ce relevé de notes vaut DIPLOME jusqu'à la délivrance de celui-ci.**

- Les candidats admis, refusés, **AUTORISES A SUBIR LES EPREUVES DU SECOND GROUPE** doivent retirer leur relevé de notes le **6 juillet** après la publication des résultats auprès de leur chef d'établissement.

**Les candidats admissibles aux oraux de contrôle porteront sur leur relevé de notes leurs choix et le remettront impérativement au centre d'examen le jour de ces oraux.**

- Les candidats **NON SCOLARISES** retireront leur relevé de notes auprès du chef de l'établissement scolaire dans lequel ils ont subi les épreuves écrites le **6 juillet** après la publication des résultats.